

Délégation à la mer et au Littoral

22 000 Saint Briec

Objet: Demande d'avis sur le projet de protocole de suivi de la population de homard au niveau du câble d'atterrage du champ éolien de la baie de Saint Briec

Plouzané, le 24/09/2019

N/Ref: D/CB 19. 106

Affaire suivie par Martial Laurans, STH-Brest

Monsieur le Directeur,

Vous avez sollicité, le 12 juin dernier, l'avis de l'Ifremer sur la proposition de protocole de suivi de la population de homard au niveau du câble d'atterrage du champ éolien de la baie de Saint Briec qui a été présenté et débattu lors du comité de gestion et de suivi du parc éolien du 24 avril.

Ce protocole de pêche scientifique au casier doit permettre de faire un suivi local de la population de homard en intégrant une dimension spatiale et notamment de relier observations et habitats. Ainsi, un éventuel impact sur la population de homard résultant de la mise en place du câble sur ces habitats pourra être mesuré. Le démarrage du suivi deux ans *a minima* et trois ans de préférence avant travaux conduira à la définition d'un point de référence pour cette zone.

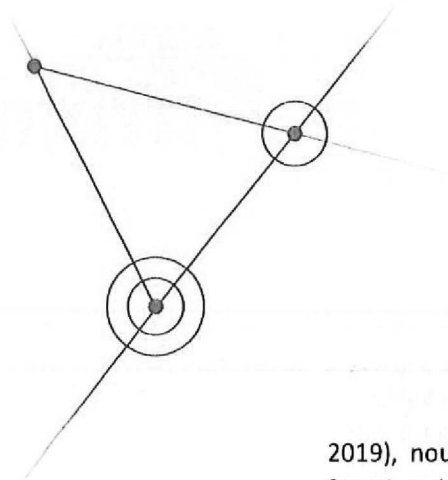
Le suivi proposé sur une durée de trois jours a pour objectif d'intégrer la variabilité de comportement de l'espèce cible et des conditions d'environnement dans l'estimation d'un indice d'abondance. Les deux campagnes prévues, l'une en juin et l'autre en septembre, seront analysées pour tester l'existence ou non de variations saisonnières de comportement ou d'abondance. Globalement, l'évolution temporelle de l'abondance sera comparée entre les zones définies par le protocole (fuseau, champ médian, champ lointain) et les autres zones adjacentes (considérées comme 'témoins') afin de mettre en évidence un éventuel effet des travaux. Les données pour qualifier l'abondance de ces zones de référence proviendront des données déclaratives des pêcheurs et du suivi complémentaire qui est proposé dans la suite du document. Concernant le plan d'échantillonnage (paragraphe 3.4 du protocole soumis en avril

Institut français de Recherche
pour l'Exploitation de la Mer
Établissement public à caractère
industriel et commercial

Centre Bretagne
1625 Route de Ste Anne
CS10070
29280 Plouzané - France
+33 (0)2 98 22 40 40

Siège Social
1625 route de Sainte-Anne
CS 10070
29280 Plouzané
France
R.C.S. Brest B 330 715 368
APE 7219Z
SIRET 330 715 368 00032
TVA FR 46 330 715 368
+33 (0)2 98 22 40 40

www.ifremer.fr



2019), nous proposons que le choix du positionnement des stations soit « fait en fonction de substrats propices aux crustacés en général, dont les homards », et non « dans des zones propices à l'espèce (tête de roche) » comme indiqué dans le document. D'autre part, au vu des différents substrats identifiés sur le tracé du câble lui-même et pour équilibrer l'effort d'échantillonnage dans les différentes zones d'impact identifiées (i.e. capacité à évaluer l'impact en prenant en compte la variabilité environnementale), nous recommandons que trois stations d'échantillonnage soient positionnées dans le fuseau et non deux comme indiqué dans le protocole.

La finesse de la donnée de cette pêche scientifique, avec un échantillonnage à l'échelle du casier apportera des informations très précises sur la dynamique dans la zone. Une campagne similaire dans le Cotentin, effectuée depuis plus de 30 ans, permet un suivi fin des évolutions d'abondance de plusieurs espèces selon le même principe. Le nombre de points d'observation est similaire avec 15 points, dont 2 dans une zone mise en réserve. Les différences résident dans le nombre de jours de suivi et dans le nombre de casiers par filière, qui sont respectivement de 4 jours par campagne (juin et septembre) et de 20 casiers par filière à l'origine dans le cas du suivi réalisé dans le Cotentin. Considérant que le protocole proposé est bien adapté au suivi d'abondance au niveau de la zone d'atterrage du câble, une éventuelle intensification (jour supplémentaire, nombre supérieur de casiers) ne conduira qu'à améliorer la précision de l'estimation sans en modifier la tendance. Toutefois, cet effort supplémentaire, s'il est décidé, devra être réalisé en s'assurant de l'absence de superposition dans l'échantillonnage global des stations.

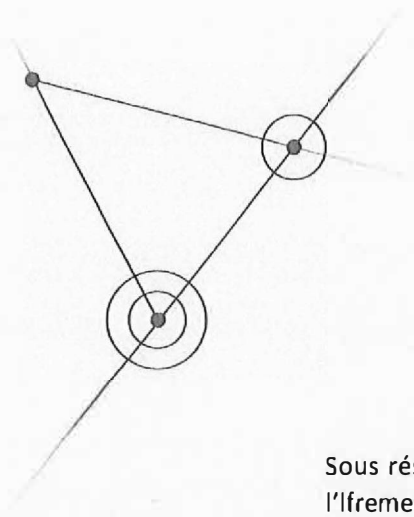
La réunion du 21 juin 2019 organisé à la demande du préfet des Côtes d'Armor a permis de prendre en compte la principale demande des pêcheurs qui considéraient le protocole mal dimensionné, notamment le nombre de jours de mer, pour assurer un suivi de la structure de taille des captures. Les échanges ont conduit à proposer de compléter la campagne scientifique par des embarquements à bord des navires de pêche aux mêmes périodes que les pêches scientifiques pour obtenir des informations sur une échelle spatiale plus large. Les données supplémentaires permettront de mesurer les changements potentiels, en termes de structure en taille, qui pourraient intervenir suite à la mise en place du câble au-delà de la zone initialement prévue par la campagne scientifique. Ces embarquements devraient alors avoir lieu sur des navires ayant leurs zones de pêche à l'ouest et à l'est de la zone d'atterrage. Il paraîtrait alors souhaitable que l'effort de suivi au cours de ces embarquements soit équivalent à celui de la campagne scientifique, soit entre 400 à 500 casiers dans chacune des zones est et ouest.

Institut Français de Recherche
pour l'Exploitation de la Mer
Établissement public à caractère
industriel et commercial

Centre Bretagne
1625 Route de Ste Anne
CS10070
29280 Plouzané - France
+33 (0)2 98 22 40 40

Siège Social
1625 route de Sainte-Anne
CS 10070
29280 Plouzané
France
R.C.S. Brest B 330 715 368
APE 7219Z
SIRET 330 715 368 00032
TVA FR 46 330 715 368
+33 (0)2 98 22 40 40

www.ifremer.fr



Sous réserve de la prise en compte des modifications proposées dans le protocole, l'Ifremer émet un avis favorable sur le protocole proposé considérant que l'ensemble des actions qui seront ainsi menées permettra d'établir le niveau d'impact éventuel des travaux d'atterrage du câble sur la population de homard. L'action complémentaire durant la campagne de pêche scientifique est considérée par l'Ifremer comme une action complémentaire afin d'acquérir des informations supplémentaires qui amélioreront la précision du diagnostic sans pour autant en changer la tendance.

Dans le cadre de la certification ISO9001 de l'institut nous vous demandons de bien vouloir porter votre appréciation sur ce document en renseignant la fiche d'évaluation à partir du formulaire en ligne.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

Directeur du Centre de Bretagne

Institut Français de Recherche
pour l'Exploitation de la Mer
établissement public à caractère
industriel et commercial

Centre Bretagne
1625 Route de Ste Anne
CS10070
29280 Plouzané - France
+33 (0)2 98 22 40 40

Siège Social
1625 route de Sainte-Anne
CS 10070
29280 Plouzané
France
R.C.S. Brest B 330 715 368
APE 7219Z
SIRET 330 715 368 00032
TVA FR 46 330 715 368
+33 (0)2 98 22 40 40

www.ifremer.fr

